

L'an deux mille dix, le cinq novembre à dix huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze septembre deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43

Membres titulaires présents ou représentés : 27

Pouvoirs : 5

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 32

Présents(es)

Paul ARNOUX,
Sébastien BERNARD suppléant,
Jean-Marie BERTRAND,
Jean-Marie BLANCHARD
suppléant,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Daniel CHARRASSE suppléant,
Claire CHASTAN,

Pierre DALSTEIN suppléant,
Claude DAUMAS suppléant,
Jacques ESTEVE suppléant,
Pierre ETIENNE,
Michèle EYBALIN,
André FELIX suppléant,
Alain GABERT,
Michel GREGOIRE,
Bernard ILLY,
Bruno LAGIER,

Valery LIOTAUD,
Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Corinne MOREL-DARLEUX,
Patricia MORHET-RICHAUD,
Hervé RASCLARD,
Jean-Louis REY,
Nicolas ROSIN,
Eliane TERRAS suppléante

Pouvoirs

André AUBERIC à Nicolas ROSIN, Marcel BAGARD à Hervé RASCLARD, Pierre MEFFRE à Marie BOUCHEZ, Christine NIVOU à Michel GREGOIRE, Jean-François SIAUD à Paul ARNOUX

Excusés(es)

Annie AGIER, Patricia BRUNEL-MAILLET suppléante, Pierre COMBES, Jean-Michel CREISSON, Thierry DAYRE, Marie-Christine GIT, Dominique GUEYTTE, Laurent HARO suppléant, Anne-Marie HAUTANT, Albert MOULLET, Marie-Pierre MOUTON, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Francis RIEU suppléant, Régis ROUMIEU suppléant

Objet : Formations professionnelles : "maniement des extincteurs" et "premiers secours"

Le Président expose au Comité Syndical que le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales est tenu de proposer à ses agents une formation au maniement et à l'utilisation des extincteurs.

En parallèle, il serait souhaitable de proposer, aux agents qui le souhaitent, une formation aux gestes de premiers secours.

Afin de mutualiser les coûts, la commune de Sahune souhaite d'organiser une Formation 1^{er} secours Civique niveau 1 pour ses agents et ceux du SIVOS et a proposé au SMBP de se regrouper avec eux.

Le coût estimatif de ses formations est d'environ 600€ pour la formation "maniement des extincteurs" (pour un groupe de 12 personnes) et d'environ 60 € par personne pour la formation "premiers secours".

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

Décide : de proposer à ses agents deux formations professionnelles :

- Maniement des extincteurs
- Formation 1^{er} secours Civique niveau 1

Décide : que, le cas échéant, en cas de mutualisation de l'une ou l'autre de ces formations avec la commune de Sahune ou le SIVOS, le SMBP pourrait régler la totalité de(s) la facture(s) au(x) prestataire(s) retenu(s) et se faire rembourser par les autres structures au prorata des agents participants.

Habilite : le Président à signer tout document relatif à ces formations.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD